

PAROISSE/TRIBU : \_\_\_\_\_

COMMUNE : \_\_\_\_\_

ORGANISME : \_\_\_\_\_

à Monsieur Le Directeur de la Station  
R.F.O  
NOUMEA

OBJET : Horaire de diffusion des émissions catholiques religieuses sur RNC, le dimanche matin

Monsieur le Directeur,

Depuis plus d'un an les émissions religieuses catholiques diffusées sur RNC que nous avons l'habitude d'écouter chaque dimanche à 6h 45 ont été déplacées et fixées à 5h 45 c'est-à-dire en horaire de nuit puisque traditionnellement l'antenne s'ouvre à 6h du matin.

Le Service Diocésain des Média nous a fait savoir que ce changement avait été décidé unilatéralement par votre Station. Au cours de l'année 2009, les multiples démarches entreprises auprès de vous et de vos Services par le Service Diocésain des Média pour revenir à un horaire plus raisonnable, sont restées sans effets, nous a-t-on fait savoir.

Faut-il rappeler que les catholiques représentent plus de 50% de la population du Territoire et que ces émissions sont écoutées par un large public incluant des personnes âgées, malades, isolées, auxquelles elles apportent un soutien spirituel indéniable ? Ces personnes ont droit à davantage de considération de la part de votre Station qui a une mission de service public à assurer.

C'est avec détermination que nous vous demandons de rétablir l'ancien horaire de diffusion (6h45 le dimanche matin).

Dans l'espoir d'être entendus, nous vous présentons, Monsieur le Directeur, nos respectueuses salutations.

Signature

**-Indiquer lisiblement les noms et prénoms des signataires**  
**- Renvoyer la pétition et les listes éventuelles de signatures au :**  
**Secrétariat de l'Archevêché, BP 3 – 98 845 Nouméa**  
**AVANT LE 20 FÉVRIER 2010**

